



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**



N° 14734\*02

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

30/09/2014

30/09/2014

F09114 P0136

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de sécurité de Route Départementale N°175E3 - Commune de St Jean de Minervois

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général de l'Hérault

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Hervé CABANES

Directeur de l'Agence Technique Départementale de Saint Pons de Thomières

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|--|
| 6)d                             | Route d'une longueur de 1230 mètres (moins de 3 km)                        |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Les principaux éléments qui caractérisent le projet sont les suivants :

- Recalibrage de la Route départementale N°175E3 sur environ 1 020 mètres (4 550 m<sup>2</sup> d'emprise)
- Création d'une portion de route sur environ 210 mètres (2 350 m<sup>2</sup> d'emprise)
- Reconstruction d'un ouvrage de franchissement du cours d'eau "Le Brahunal" (7.70 m de long)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

#### **4.2 Objectifs du projet**

Cet aménagement répond aux attentes du département et des communes avoisinantes en terme d'amélioration de la desserte vers Saint-Jean de Minervois. Il permet de plus, de sécuriser cet itinéraire par l'élargissement de la chaussée ainsi que par la suppression d'un ouvrage hydraulique vétuste dont les garde-corps sont endommagés, et de dégager la visibilité par la suppression de blocs rocheux ainsi que d'un virage en épingle.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

La phase de réalisation comprendra les étapes suivantes :

- dégagement des emprises (débroussaillage, défrichage) : septembre-octobre
- terrassement voie accès et construction de l'ouvrage hydraulique : septembre-octobre
- terrassement de la plateforme routière (voie nouvelle et voie élargie) : décembre à février
- réalisation de la chaussée et du pluvial (cunettes, bordures...) : février à mars

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La phase exploitation de l'ouvrage ne concerne que la circulation des véhicules dont le trafic moyen journalier annuel n'excédera pas 50 veh/jour.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sous réserve des conclusions de la présente demande d'examen au Cas par cas, le projet n'est pas soumis à une procédure administrative d'autorisation. Néanmoins, le Conseil Général de l'Hérault déclare le projet auprès des services de la MISE afin de recueillir leur avis et de prendre en compte tous les aspects liés à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Une évaluation des incidences Natura 2000, sous la forme du formulaire simplifié, a également été conduite pour prendre en compte tous les aspects liés au milieu naturel et aux espèces. (Documents joints en annexe à la présente demande)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen au cas par cas - Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques                            | Valeur               |
|---|----------------------|
| Superficie globale                                    | 6 900 m <sup>2</sup> |
| Linéaire total  | 1 230 m              |
| Linéaire de route créé                                | 210 m                |
| Linéaire de route aménagée en place                   | 1 020 m              |
| Elargissement de la chaussée existante                | 2.30 m               |
| Largeur de l'ouvrage de franchissement du cours d'eau | 8.50 m               |
| Longueur de l'ouvrage (portée) / ouverture            | 7.70 m / 7,00 m      |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Saint-Jean-de-Minervois

Coordonnées géographiques: Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 43 ° 23 ' 16 " N Lat. 2 ° 49 ' 56 " E

Point d'arrivée : Long. 43 ° 23 ' 30 " N Lat. 2 ° 49 ' 27 " E

Communes traversées :

Saint-Jean-de-Minervois

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

On trouve de part et d'autre de la RD 175E3 des habitats de type matorral et rocailleux. Aucun usage particulier n'est avéré dans l'emprise du projet. Quelques habitations riveraines sont situées en extrémité du projet à proximité de la place de la mairie. Le projet est localisé en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale en cours d'élaboration

Pour les rubriques 33° à 37°. le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La surface du projet est en partie incluse dans la ZNIEFF de type 1 FR910008270 "Haut Minervois", et en bordure de PNA Aigle de Bonelli.  |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet correspond aux objectifs de requalification et de modernisation des espaces publics ainsi qu'aux objectifs d'économie des ressources en granulats (équilibre déblais/remblais, valorisation des matériaux rocheux extraits du site) |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

SIC FR9101444 "Causses du Minervois"  
ZPS FR9112003 "Minervois"

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>   |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>             | engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les déblais valorisables (qualité routière) seront réutilisés pour les remblais techniques de l'ouvrage hydraulique et pour la rectification du profil en long de la chaussée.<br>Les déblais non valorisables seront évacués en installation de stockage des déchets inertes (ISDI)            |
|                               | est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Milieu naturel</b>         | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Comme tout projet en milieu naturel, quelques atteintes temporaires et permanentes sont à prévoir. Cependant, après analyse, ces atteintes restent faibles compte tenu des mesures d'évitement et de réduction qui seront prises (cf; annexes 6 et 7)   |
|                               | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La nature du projet et sa superficie ne généreront pas d'incidences significatives à l'échelle d'une espèce ou d'un habitat. Les atteintes auront une portée faible et très limitée du fait des mesures que le Conseil Général de l'Hérault s'engage à mettre en oeuvre.<br>(Cf. annexe 6 et 7) |

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Les aménagements projetés génèrent une consommation d'espaces naturels d'environ 1 ha. Cette surface reste extrêmement réduite au regard de l'étendue des habitats identifiés dans les zones avoisinantes.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Le trafic attendu ne sera pas supérieur à celui constaté actuellement. (pas de trafic induit)  
Seules 2 habitations sont présentes à l'extrémité de l'aménagement.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Aucun éclairage public n'est prévu dans le cadre du projet.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

**Pollutions**

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?    
Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

**Patrimoine /  
Cadre de  
vie /  
Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumuées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis de l'Autorité Environnementale consultables sur le site de la DREAL Languedoc-Roussillon ne mentionnent pas d'autre projet localisé à proximité du présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet routier répond à une problématique de sécurisation et de modernisation de la voie. Il est situé en limite d'urbanisation et consiste principalement en l'élargissement modéré de la chaussée existante. La création de voie nouvelle indispensable pour l'amélioration du tracé (suppression d'un virage en épingle) est réduite au minimum et se limite à 200 ml.

L'ouvrage hydraulique existant qui ne répond plus aux normes de sécurité actuelles sera démolit et reconstruit environ 50 mètres en amont avec un gabarit adapté au profil en travers de la voie projetée. Le dossier de l'ouvrage a été présenté au service de la police de l'eau qui a émis des recommandations et prescriptions que le Conseil général de l'Hérault s'engage à respecter. L'ouvrage sera constitué d'éléments préfabriqués qui seront assemblés de part et d'autre du cours d'eau de manière à ne pas pénétrer dans son lit. L'ouvrage sera par ailleurs dépourvu de radier afin de conserver le lit à l'état naturel.

De plus, le projet étant situé en site Natura 2000, le Conseil Général de l'Hérault a missionné un bureau d'études compétent (Naturalia) pour la réalisation d'une évaluation simplifiée des incidences sur les espèces et les habitats ayant justifiés la désignation des sites. Selon les conclusions du bureau d'études, aucune atteinte significative n'a été mise en évidence. Par ailleurs, le bureau d'études a émis des préconisations qui visent à éviter et/ou à réduire au maximum les impacts potentiels, lesquelles seront suivies et appliquées dans le cadre du projet.

Ainsi, les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que les enjeux liés à la préservation du milieu naturel et de la biodiversité ont correctement été analysés et sont convenablement pris en compte au travers des engagements pris par le Conseil Général de l'Hérault.

Les impacts environnementaux du projet ont été abordés de manière complète et proportionnée au regard de sa nature et de son ampleur, nous proposons par conséquent une dispense d'étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

|   | Objet  |   |
|---|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | X |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | X |
| 5 | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; |   |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

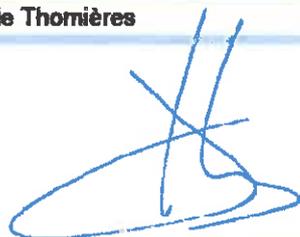
|  | Objet  |
|--|--|
|  | Annexe 5 : Formulaire d'évaluation simplifiée des Incidences Natura 2000 (Rubriques 4.4.1//5.2//6.1)               |
|  | Annexe 6 : Mesures proposées pour la prise en compte des enjeux liés au milieu naturel (Rubriques 4.4.1//5.2//6.1) |
|  | Annexe 7 : Formulaire de demande d'information et de conseil pour la Police de l'Eau (Rubriques 4.4.1//5.2//6.1)   |
|  | Annexe 8 : Réponse de la Police de l'Eau à la demande d'information (Rubriques 4.4.1//5.2//6.1)                    |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus  X

Fait à Saint Pons de Thomières le, 30/09/14

Signature



**Hervé Cabanes**

